

Cours de formation du 16 décembre 2014 à Pomy, ch. du Refuge (VD))

1. Préambule

Après avoir visité l'aire de la vente groupée de Colombier (NE) qui présentait une collection de grumes de choix totalisant 465 m³, nous examinons un autre système de vente groupée tel qu'il est pratiqué dans le Gros de Vaud (situé entre Lausanne / Boscal – Châtel St. Denis et Yverdon). Les producteurs participant à la vente regroupent les triages du 8^{ème} arrondissement forestier (Fédération des triages du 8^{ème}), la coopérative « La Forestière » ainsi que le « Service des parcs et domaines » de la ville de Lausanne.

Ici, l'objectif est clairement de présenter une offre groupée de lots de feuillus, dont la qualité peut varier fortement d'un lot à l'autre. Le volume des bois feuillus offerts représente une quantité significative de la production de grumes feuillues de la région (en décembre 2014 2'023,5 m³). Il s'agit pour les producteurs/vendeurs d'offrir des lots à une clientèle aussi large que possible tout en respectant une certaine ligne dans la présentation et l'évaluation de lots mis en vente. C'est la raison pour laquelle un catalogue de tous les 71 lots a été compilé et envoyé aux environ 30 – 40 acheteurs qui traditionnellement s'intéressent à cette vente.

Les lots sont dispersés sur 16 sites qui correspondent en gros à l'aire dans laquelle les bois ont été récoltés. Ces sites rassemblent cependant une quantité de bois suffisamment intéressante pour justifier le détour du point de vue de l'acheteur potentiel. Une grande majorité des lots présente plusieurs grumes, si bien que le volume par lots varie entre 1m³ (pour les plus petits avec 1 bille) et 124 m³ pour le plus gros. Beaucoup se situent entre 20 et 50m³, la moyenne des 71 lots se situant autour de 30m³.

Les participants au cours de formation ont eu l'occasion de visiter le site de la commune de Pomy, chemin du Refuge, lots no 8501 – 8515.

2. Mode vaudois de vente groupée

Le mode de vente est celui de la soumission avec ouverture des offres en public à une date prédéterminée.

- 2.1. C'est M. Didier Pichard, garde forestier de triage, qui coordonne toute la procédure et assure le travail administratif inhérent à la vente : ceci comprend la coordination entre les producteurs, l'établissement du catalogue, la synthèse des résultats de la vente et le retour aux producteurs.
- 2.2. Les producteurs intéressés à apporter un ou plusieurs lots à la vente groupée annoncent leurs bois à D. Pichard
- 2.3. Ils constituent en principe des lots plus ou moins homogènes d'une et même essence ; le lot forme un ensemble qui doit faire l'objet d'un prix total toutes catégories comprises.
- 2.4. Les places de stockage sont définies et doivent être aisément accessibles par les camions, même en hiver. Chaque place regroupe plusieurs lots qui ont été exploités dans la région.
- 2.5. Les producteurs cubent leur bois sur écorce et en apprécient la qualité selon les usages forestiers :
A – A/B – B – B/C – C et D (voir extrait du catalogue de vente de décembre 2014)
- 2.6. Les producteurs acheminent à leur frais leur bois sur les places de vente définies. On compte le montant de **5- 10.-/m³** en fonction de distances d'acheminement et des contraintes de stockage des bois sur les places de vente.
- 2.7. Didier Pichard établit le catalogue , la coopérative « La Forestière » l'imprime le et l'envoie aux acheteurs potentiels.

- 2.8. Après l'envoi des catalogues, les acheteurs potentiels peuvent visiter les lots en empruntant les chemins forestiers malgré les interdictions de circuler (dérogação accordée par la « Direction générale de l'Environnement »).
- 2.9. Pour la présente vente, la date d'ouverture des soumissions était fixée au mercredi 10 décembre 2014 à 14^h au Boscal près de Lausanne.
- 2.10. Les acheteurs intéressés sont libres d'assister ou non à cette ouverture. Ils peuvent
 - a) envoyer leur offre par lots avant la vente
 - b) remettre directement leur offre pour chaque lot qui les intéresse, mais elle doit être déposée au bureau avant l'ouverture de chaque lot. Il est également possible de surenchérir son offre déjà envoyée par courrier.
- 2.11. Les lots sont attribués sur le champ au plus offrant, mais le producteur se réserve le droit de retirer son lot de la vente, si le prix atteint lui paraît insuffisant.
- 2.12. Les résultats de la vente sont synthétisés sur un logiciel développé par D. Pichard et communiqué aux divers producteurs.
- 2.13. Ces derniers établissent leur facture et l'envoient aux acquéreurs.
- 2.14. Le bois ne peut être évacué qu'après paiement intégral de la somme due et l'obtention d'un permis d'enlever établi par le vendeur/producteur.
- 2.15. Le délai d'évacuation est fixé au 10 mars 2015 avec menace de sanction en cas de délais prolongé.
- 2.16. Les frais d'organisation de la vente et du suivi administratif se chiffrent environ à 2.-/m³ sans le transport jusqu'aux places de vente. Ce service nous paraît extrêmement avantageux, mais il participe au succès de cette vente groupée.

3. Conclusions

Le mode de vente groupée vaudois se distingue fortement de celui de Neuchâtel à Colombier, car les objectifs sont différents. Tandis que la vente de NE se focalise sur des billes **feuillues** et **résineuses de grande qualité** pouvant intéresser des artisans ou marchands de niche très spécifique, les ventes groupées vaudoises visent la commercialisation de **bois feuillus de qualité moyenne à tout-venant**. Les quantités offertes (> 2'000m³ pour la vente de décembre 2014) reflètent d'ailleurs ce parti pris puisque la vente groupée vaudoise offre en gros 4 fois plus de volume de bois que celle de NE. Une deuxième vente groupée est d'ailleurs agendée dans la même région pour mars 2015.

Dans les deux ventes groupées étudiées, on tente d'intéresser un nombre accru d'acheteurs en leur facilitant les reconnaissances sur place et en leur offrant des quantités significatives de bois à une date précise et sur des sites bien définis. Les producteurs espèrent ainsi stimuler la concurrence entre les intéressés et d'obtenir des meilleurs prix pour leur bois. Souvent, les résultats des ventes groupées marquent l'évolution des prix du marché pour les divers assortiments et essences offertes. Ils peuvent alors servir de référence pour les autres transactions pratiquées durant cette période.

Une différence formelle subsiste entre celle de NE et de VD : tandis qu'à NE, le tout est fait pour que les vendeurs/producteurs et les acheteurs ne se connaissent pas, la procédure vaudoise met clairement les deux partenaires en rapport, puisque c'est le producteur qui facture et délivre le permis d'évacuer.

Il demeure qu'une multiplication inconsidérée des ventes groupées peut être contreproductive et une coordination entre les producteurs forestiers s'impose clairement. Il y aurait aussi lieu de définir le type de produits offerts pour chacune des ventes : billes d'exception (= produit de niche), grumes de tout-venant, bois résineux ou feuillus etc.

La comparaison des deux modes de vente groupée a suscité beaucoup d'intérêt parmi les participants. Toutefois, force est de constater qu'au niveau des prix atteints par certains lots, il était difficile d'en comprendre le fondement. Il y a assurément des questions d'opportunité qui



échappent à toute prévision ou examen objectif ! D'où l'intérêt d'attirer un grand nombre d'intéressés à nos ventes de bois.

Moutier, le 17 février 2015 J.-Ph. Mayland

Conditions générales de vente groupée (Vaud – Fed8 / La Forestière / Service parcs et domaines, Lausanne)

CONDITIONS GENERALES DE LA VENTE DU 10 DECEMBRE 2014

Généralités

- Art. 1. La vente sera consentie séparément pour chaque lot, en bloc, sans garantie de qualité et de vices apparents.
- Art. 2. Certains lots peuvent se trouver sur plusieurs sites.
- Art. 3. Les volumes des lots s'entendent sur écorce et sans déductions.
- Art. 4. L'acheteur est responsable en cas de dégâts occasionnés aux infrastructures existantes par les transporteurs qu'ils auraient mandatés.
- Art. 5. L'acquéreur devra s'acquitter du montant total de ses achats, ainsi que de la TVA (8% pour la Suisse, les lots destinés à l'export sont exonérés) et de la contribution à la certification de CHF 1.-/m³, dans les 10 jours.
- Art. 6. Les paiements par chèque ne sont pas acceptés.
- Art. 7. Dans tous les cas, faute de garantie bancaire ou de paiement dans les 10 jours après la vente, les lots seront remis en vente.
- Art. 8. Les offres sont faites en francs suisses arrondis au franc entier, hors taxes, pour l'entier du lot, et s'entendent nets de frais de vente.
- Art. 9. Les offres seront ouvertes pour chaque lot et annoncées lors de la séance d'ouverture. De nouvelles offres sont possibles avant l'ouverture du lot. Un acheteur ayant fait une offre préalable peut surenchérir séance tenante, mais il ne peut en aucun cas retirer son offre ou sous-enchérir.
- Art. 10. La vente sera consentie au plus offrant, les vendeurs se réservant le droit de ne pas traiter en cas d'offres jugées insuffisantes.
- Art. 11. En cas d'égalité des offres, les lots seront attribués sur-le-champ par tirage au sort.
- Art. 12. Le bois n'est pas traité contre le liseré. Sur demande expresse de l'acheteur, un traitement peut être effectué au prix de CHF 5.-/m³. Les lots situés sur le territoire de la Ville de Lausanne et dans les zones de source S1 et S2 ne peuvent pas être traités (voir conditions sur les listes de cubage).

Visite

Les bois sont visibles dès la réception du cahier de vente et jusqu'à la vente. Le cahier de vente autorise son porteur à circuler sur les chemins forestiers.

Indications par lots dans le catalogue d'offre (VD) : exemple

Lot 8507	Contact:	Michel Félix: Mobile +41 79 449 52 09	Essence	Volume	Pièces	Vol Moyen				
	Vol. du lot:	Situation: Pomy, chemin du Refuge	Chêne	26.77	28	0.96				
26.77 m3	Enlèvement: 27 févr 2015	Coord.: 541655 / 177518 Plan N°: 1	GPS: 46.7463 N , 6.67511 E							
Observation:										
Essence	Cat.	Nbre	Volume	V/N	A	A/B	B	B/C	C	D
Chêne	30/39	9 p	7.55	0.84					7.55	
Chêne	40/49	10 p	9.47	0.95					9.47	
Chêne	50/59	8 p	7.92	0.99					7.92	
Chêne	60/69	1 p	1.84	1.84					1.84	

Lot 8508	Contact:	Michel Félix: Mobile +41 79 449 52 09	Essence	Volume	Pièces	Vol Moyen				
	Vol. du lot:	Situation: Pomy, chemin du Refuge	Chêne	13.14	5	2.63				
13.14 m3	Enlèvement: 27 févr 2015	Coord.: 541655 / 177518 Plan N°: 1	GPS: 46.7463 N , 6.67511 E							
Observation:										
Essence	Cat.	Nbre	Volume	V/N	A	A/B	B	B/C	C	D
Chêne	50/59	1 p	2.91	2.91		2.91				
Chêne	60/69	3 p	7.91	2.64		4.66		3.25		
Chêne	70/79	1 p	2.33	2.33		2.33				

Lot 8509	Contact:	Michel Félix: Mobile +41 79 449 52 09	Essence	Volume	Pièces	Vol Moyen				
	Vol. du lot:	Situation: Pomy, chemin du Refuge	Chêne	3.76	1	3.76				
3.76 m3	Enlèvement: 27 févr 2015	Coord.: 541655 / 177518 Plan N°: 1	GPS: 46.7463 N , 6.67511 E							
Observation:										
Essence	Cat.	Nbre	Volume	V/N	A	A/B	B	B/C	C	D
Chêne	70/79	1 p	3.76	3.76		3.76				

Lot 8510	Contact:	Michel Félix: Mobile +41 79 449 52 09	Essence	Volume	Pièces	Vol Moyen				
	Vol. du lot:	Situation: Pomy, chemin du Refuge	Chêne	6.53	1	6.53				
6.53 m3	Enlèvement: 27 févr 2015	Coord.: 541655 / 177518 Plan N°: 1	GPS: 46.7463 N , 6.67511 E							
Observation:										
Essence	Cat.	Nbre	Volume	V/N	A	A/B	B	B/C	C	D
Chêne	80/89	1 p	6.53	6.53			6.53			

Lot 8511	Contact:	Michel Félix: Mobile +41 79 449 52 09	Essence	Volume	Pièces	Vol Moyen				
	Vol. du lot:	Situation: Pomy, chemin du Refuge	Hêtre	23.15	15	1.54				
23.15 m3	Enlèvement: 27 févr 2015	Coord.: 541655 / 177518 Plan N°: 1	GPS: 46.7463 N , 6.67511 E							
Observation:										
Essence	Cat.	Nbre	Volume	V/N	A	A/B	B	B/C	C	D
Hêtre	40/49	3 p	2.14	0.71			2.14			
Hêtre	50/59	8 p	10.70	1.34			10.70			
Hêtre	60/69	3 p	5.32	1.77			5.32			
Hêtre	80/89	1 p	4.99	4.99			4.99			



